

**DEC161777INP**

**Décision portant nomination de M. Jean-Sébastien Tanzilli aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections des commissions concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Sébastien Tanzilli, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut de physique, du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet de préparer la contribution française au « Future and Emerging Technologies (FET) Flagship » en Ingénierie Quantique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Sébastien Tanzilli demeure affecté à l'UMR7336 - Laboratoire de Physique Matière Condensée – Parc Valrose – 28 avenue Valrose – 06108 Nice Cedex 2

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2016, M. Jean-Sébastien Tanzilli percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Côte d'Azur (DR20).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juillet 2016

Le président  
Alain Fuchs